



Bonjour j'ai été licencié suite à un refus d'un titre de séjour

Par **feliz**, le **08/09/2009** à **17:46**

Bonjour, j'ai été régularisé, j'ai travaillé en CDD un an. Trois semaines après de l'expiration de mon dernier récépissé, mon employeur m'a embauché.

J'ai dû être licencié car la préfecture a refusé ma demande de titre de séjour et demande de quitter le territoire français. Que dois-je faire pour obtenir l'autorisation à travailler.

Je suis originaire de la REPUBLIQUE DOMICAINE.

MERCI A TOUS

Par **anais16**, le **27/09/2009** à **17:31**

Bonjour,

vous devez attaquer l'OQTF et le refus de séjour de la préfecture au tribunal administratif dans le mois suivant la notification de la décision.

Pour cela, prenez un avocat spécialisé en droit des étrangers ou demandez l'aide juridictionnelle au tribunal pour avoir un avocat commis d'office si vous n'avez pas de ressources.

Le seul moyen de pouvoir travailler légalement est d'avoir un titre de séjour.